

Quand la science pénètre dans l'hémicycle

Science Connection a rencontré deux parlementaires, chacun président d'un groupe de travail spécifique au sein de son assemblée : Simonne Creyf, députée, présidente du comité d'avis pour les questions scientifiques et techniques, et François Roelants du Vivier, sénateur, président du « groupe de travail espace ».

© Science Connection

Science Connection – Un « groupe de travail espace » a été créé au Sénat. Quelle est la fonction de cet organe ?

François Roelants – L'idée de créer un tel groupe de travail vient d'Armand De Decker, l'ancien président du Sénat. Le but était d'intéresser les sénateurs, et à travers eux, toute la classe politique, à une compétence importante mais souvent méconnue. La hauteur de notre participation à l'Agence spatiale européenne place notre pays au tout premier plan des nations actives dans le domaine de l'espace. C'est tout un tissu scientifique et industriel qui est nourri par ce choix stratégique qui a été posé et que les gouvernements qui se succèdent confirment depuis des dizaines d'années. Vous savez que, rien qu'à Bruxelles, le secteur spatial génère 1.000 emplois directs et indirects ! Je surprends toujours mes interlocuteurs lorsque je cite ce chiffre comme vice-président de Bruspace, l'association professionnelle du secteur spatial de la Région de Bruxelles. Ce groupe de travail du sénat constitue évidemment aussi un forum où tous les acteurs concernés (industriels, scientifiques, politiques, ...) peuvent se rencontrer et échanger leurs expériences, faire état de leurs difficultés. De tels lieux de rencontre sont indispensables.

Science Connection – Un « comité d'avis pour les questions scientifiques et techniques » existe depuis quatre ans au sein de la Chambre des représentants. Pourquoi ?

Simonne Creyf – La Chambre des représentants a, en effet, décidé de créer le comité d'avis pour les questions scientifiques et techniques. Celui-ci a été effectivement créé le 19 juillet 2001.

Il fait suite à différentes commissions plus éphémères comme la commission « dioxine » ou la « commission Mox ». Il était important pour notre assemblée de pouvoir discuter de questions très pointues en ces matières. L'initiative revient à Jean-Pol Poncelet, alors député.

La création d'un tel comité d'avis doit être vue à la lumière de ce qui se passe depuis un quart de siècle aux Etats-Unis et depuis une quinzaine d'années en Europe où sont installées des structures de « *Technology Assessment* » au service des parlementaires. Un exemple très concret nous vient de France, avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, créé en 1983. Il s'agit d'ailleurs d'une structure permanente commune à l'Assemblée nationale et au Sénat. En Allemagne





S. C. – La Chambre a créé sous la dernière législature un comité d'avis pour les questions scientifiques et technologiques. C'est Simonne Creyf qui le préside, avec le dynamisme qu'on lui connaît. Des liens existent-ils entre ce comité et le groupe de travail que vous dirigez ?



champ de la science. Bien entendu, nous nous invitons mutuellement. Vous savez, ces matières sont si vastes qu'il faut élargir au maximum les réseaux, décroïsonner, échanger. C'est ainsi par exemple que le groupe de travail sur l'espace fait partie de la Conférence interparlementaire européenne sur l'espace. Il s'agit d'un forum à dimension européenne, dont nous prendrons d'ailleurs la présidence l'an prochain. Cette conférence a l'ambition de participer à la mise sur pied d'une politique spatiale européenne commune au bénéfice des citoyens.

Dans le domaine spatial, on ne peut rien faire tout seul. Les investissements exigés sont très importants et les compétences nécessaires aussi variées que pointues. Des collaborations internationales sont indispensables pour pouvoir réunir de telles sommes et autant de talents. A des questions par nature internationales doit correspondre une action politique elle aussi internationale. C'est ainsi par exemple qu'en son temps j'ai déposé une résolution au Sénat, en même temps que des collègues d'autres pays européens dans leurs parlements, pour faire avancer le projet Galileo.



par contre, le Bundestag a adopté une tout autre structure, externe au parlement. Enfin, en Flandre, le *Vlaams Instituut voor wetenschappelijk en technologisch aspectonderzoek*, possède son budget et son personnel; il est hébergé au parlement. Toutes ces

structures sont agencées en réseau où, bien entendu, s'échangent idées, expériences et méthodes de travail. Il s'agit du *European Parliamentary Technology Assessment*.

La Chambre a choisi de ne pas aller aussi loin que nos voisins, en créant un nouvel organe, mais simplement de se doter d'un comité d'avis qui peut utiliser les moyens humains et financiers de l'assemblée parlementaire puisqu'il n'en possède aucun ... Pour l'exécution de ses missions, le comité peut faire appel à des experts, en particulier ceux de la Politique scientifique fédérale.

Enfin, le comité doit, dans un domaine aussi étendu que les sciences et la technologie, trouver sa « niche ». Nous devons limiter les sujets pour acquérir une plus-value, notamment dans la décision politique.

S. C. – Quelles sont vos relations avec vos collègues du Sénat ?

S. Cr. – Même si un groupe de travail existe au Sénat, le spatial est un sujet si important que nous ne pouvons le passer sous silence. Ainsi, le comité a, sur sa propre initiative, organisé des auditions de Frank De Winne ou de Jean-Pol Poncelet, par exemple.

Au début 2004, François Roelants avait suggéré d'impliquer les deux groupes de travail sur un sujet commun, l'espace. Cela signifiait qu'on allait s'inviter mutuellement, ce que j'ai beaucoup apprécié puisque j'essaie de suivre autant que possible les activités du « groupe de travail espace ». Mais entre-temps, nous avons laissé cette « compétence » au Sénat puisque notre domaine est celui de la science et de la technologie.

S.C. – Nous avons dix Etablissements scientifiques prestigieux qui accueillent près de 1,2 million de visiteurs par an et gèrent un patrimoine de 6,2 milliards d'euros. Pourtant, le monde politique ne les considère pas à leur juste valeur.

S. Cr. – Je défends bien entendu les institutions scientifiques fédérales parce qu'elles gèrent, conservent et mettent en valeur notre patrimoine national. Elles participent de

Je défends bien entendu les institutions scientifiques fédérales

Dans le domaine spatial, on ne peut rien faire tout seul



S.C. – La Belgique joue un rôle très important dans le secteur spatial, et en particulier au sein de l’ESA. Elle en est le plus grand des petits contributeurs. Cette politique génère, vous l’avez dit, de nombreuses retombées positives sur notre économie. Ne craignez-vous pas que les forces centrifuges qui sont à l’œuvre dans notre pays ne conduisent à un morcellement de cette compétence ?

F.R. – Un des objectifs du groupe de travail est précisément de ne pas gaspiller ce magnifique acquis. Il est capital, pour l’avenir du spatial en Belgique, que la compétence reste fédérale. Evidemment, il est nécessaire d’assurer, dans ce domaine, une

bonne collaboration avec les régions, mais le caractère fédéral du spatial doit être préservé. Une régionalisation de cette compétence serait très préjudiciable, notamment aux entreprises qui bénéficient de la politique volontariste qui est menée à l’échelle du pays depuis des dizaines d’années. Il est certain que chaque région, en cas de régionalisation de cette matière, recevrait une part moins importante qu’aujourd’hui. On passerait en outre à côté d’effets de masse et d’effets d’échelle pourtant très importants.

SC – La Belgique n’a pas d’agence spatiale, alors que certains Etats membres de l’ESA en ont une. Cela constitue-t-il selon vous un problème ?

F.R. – Mais, nous avons une agence spatiale : c’est l’Agence spatiale européenne ! C’est quand même là que vont la plupart des moyens. Je sais que la création d’une agence belge a été évoquée, pour des raisons purement administratives. Je pense qu’il ne faut pas se lancer dans ce débat. C’est stérile et dangereux. Cela ouvrira inmanquablement un débat institutionnel dont personne ne sortira gagnant. La formule de l’ESA, comme seule agence spatiale, a un effet apaisant et donc très positif sur les relations intra belges.

SC – Si vous êtes très engagé dans le domaine spatial, vous vous intéressez aussi de près à nos musées. Vous avez déposé une proposition de loi sur la sécurité des œuvres d’art et une autre sur la gratuité pour les visiteurs.

F.R. – Je m’intéresse en effet aux outils culturels qui existent au niveau fédéral. Les collections des

la sorte au rayonnement de la Belgique, tant en interne qu’à l’étranger où elles sont d’ailleurs plus connues que chez nous ...

Un fonctionnement efficace de ces institutions est garanti grâce à leur statut fédéral, alors qu’une régionalisation nous plongerait dans des problèmes et des discussions interminables, au détriment des institutions elles-mêmes. Il suffit de penser à l’épisode du Jardin botanique de Meise.

La collaboration avec les communautés devrait, à mon sens, être renforcée, notamment en termes d’échanges d’expertises, de maximalisation de l’investissement, ...

SC – La nomination des directeurs des Etablissements scientifiques s’est révélée assez laborieuse. Au détriment du bon fonctionnement des institutions ...

S. Cr. – En effet, avec la réforme Copernic, les Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturels ont fait place à la Politique scientifique fédérale et des mandats pour les directeurs des Etablissements scientifiques ont été instaurés. Après une procédure qui a duré près de deux années, les directeurs ont enfin été nommés, ce qui était indispensable pour pouvoir mener une politique sur le long terme, ce que ne pouvaient pas faire les directeurs *ad interim*.

Aussi, j’attends maintenant de ces directeurs qu’ils insufflent une nouvelle dynamique, un nouvel élan à leur établissement et qu’ils le valorisent comme il se doit. Le vrai travail peut enfin commencer, comme l’a déjà fait, par exemple, Guido Gryseels au Musée royal de l’Afrique centrale.

Cela dit, je voudrais insister sur le statut du personnel des ces Etablissements, en particulier le personnel scientifique. Celui-ci ne peut percevoir les incitants financiers (prime de compétence) prévus par la réforme Copernic, alors que le personnel administratif y a droit. Le personnel scientifique relève de la compétence du seul ministre de la Politique scientifique qui a par ailleurs confié à Daniel Cahen (NDLR : l’ancien directeur de l’Institut royal des sciences naturelles de Belgique) une mission sur la politique du personnel dans les Etablissements scientifiques.



Quand elle sera achevée, fin 2005, le ministre devra apporter les modifications budgétaires nécessaires à son département. Je m’en réjouis car nous ne pouvons nous permettre d’oublier cette catégorie de personnel.

Etablissements scientifiques fédéraux atteignent une valeur que l'on estime à 6,2 milliards d'euros. On sait en outre que ce chiffre est très inférieur à la réalité. Un tel patrimoine, il faut le protéger, l'encadrer et le mettre en valeur. Une loi sur le recel est par exemple nécessaire. Elle existe chez nos voisins français. Il convient aussi de renforcer le personnel d'encadrement et de le former mieux. Aux Pays-Bas, le personnel est formé dans trois domaines : le gardiennage, les techniques de sécurité et l'histoire de l'art. La loi dite « Tobback » est totalement inadaptée aux gardiens des musées. Ce ne sont pas des vigiles comme les autres. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parler avec eux de leur boulot, mais aussi de leurs centres d'intérêt. Quant à la gratuité, c'est un vaste débat, mais j'y suis favorable. D'abord, c'est un système qui existe ailleurs et qui fonctionne : à Washington, par exemple, les seize musées dépendant de la *Smithsonian Institution* sont gratuits. Ensuite, quand j'ai l'occasion de participer aux journées portes ouvertes des musées, je suis toujours frappé par l'enthousiasme des familles. On ne rencontre pas le même public quand c'est gratuit. Cela prouve bien que le coût peut constituer une barrière. Enfin, ce patrimoine détenu par les Etablissements scientifiques fédéraux appartient à nous tous. Pourquoi alors payer pour pouvoir le découvrir ?

SC – Vous ne visez pas, ici, les expositions temporaires ?

F.R. – Non. Je parle uniquement des collections permanentes. Les expositions temporaires coûtent très cher et les recettes générées par les entrées sont indispensables au montage financier de tels événements.

SC – La gratuité est-elle, selon vous, la mesure la plus importante à prendre ?

F.R. – Non. Si je suis favorable à la gratuité, je crois toutefois que la réflexion doit être plus globale. On a encore une conception napoléonienne des musées. Il faut réfléchir à ce que doit être un musée au XXI^e siècle. Un directeur comme Guido Gryseels (Musée royal de l'Afrique centrale) cherche de nouvelles voies muséologiques et je m'en réjouis. Il conviendrait également d'avoir un débat ouvert sur la question de l'inaliénabilité des œuvres. Je n'ai pas encore de point de vue arrêté là-dessus, mais je ne comprends pas pourquoi ce sujet est tabou. Il faut d'ailleurs plus généralement commencer à envisager des sources alternatives de financement. Je pense par exemple au mécénat... sans tomber évidemment dans la privatisation. Dans tous ces domaines, j'ai déposé des propositions de loi pour faire avancer le débat et, je l'espère, prendre des décisions favorables à la protection de notre patrimoine culturel.

SC – A lire vos interventions lors des sessions parlementaires, vous êtes assez active dans le domaine scientifique et technologique.

S. Cr. – Celui qui suit les travaux de notre assemblée ou en lit les rapports sait que je m'intéresse à cette matière depuis mon élection en 1991, quand mon parti n'était pas encore dans l'opposition. Mon intérêt et ma curiosité pour la recherche scientifique sont sincères et mon engagement politique pour les établissements scientifiques fédéraux, réel. Alors que j'étais dans la majorité, je ne me suis pas privée de critiquer la politique menée à leur endroit et j'ai toujours insisté pour qu'ils perçoivent davantage de moyens. J'ai interpellé près d'une centaine de fois le ministre de tutelle et j'ai déposé six propositions de loi relatives aux archives, aux institutions culturelles, comme le Palais des beaux-arts, ... La teneur de mon intervention est toujours la même : les institutions scientifiques fédérales sont négligées, il y a trop de nominations politiques, le désintérêt de l'autorité se marque de plus en plus, les moyens financiers ne suivent plus, ...

SC – Vous ne citez pas le problème de la numérisation des collections ...

S. Cr. – La numérisation des collections des établissements scientifiques est un problème délicat. Tout digitaliser (livres, périodiques, cartes, ...) est indispensable mais a un coût. La ministre Moerman avait avancé un chiffre : 575 millions pour 60 millions d'objets. C'est la raison pour laquelle elle avait échafaudé un scénario idéal avec certaines priorités : on dégageait 147,7 millions sur 10 ans. La moitié de cette somme via un emprunt à la Banque européenne d'investissements ; 30,5 millions seraient pris en charge par les établissements scientifiques et 43,8 millions, étalés sur 10 ans, seraient pris sur le budget du ministre de la Politique scientifique. Que constate-t-on aujourd'hui ? Au budget 2005, les 4,3 millions ne sont pas inscrits, comme promis. A peine 2,2 millions. L'emprunt auprès de la BEI est impossible parce que le projet n'apparaît pas comme rentable et les établissements doivent accroître leur effort financier. Ceci est la triste histoire de la digitalisation des collections fédérales ...

Propos recueillis par X.L. et P.D.



Le protocole d'accord entre la Politique scientifique fédérale et la Chambre des représentants :

www.belspo.be > *Qui sommes-nous ?* > *Missions et activités*

Le European Parliamentary Technology Assessment :
www.eptanetwork.org

Il conviendrait d'avoir un débat ouvert sur la question de l'inaliénabilité des œuvres